



Guide de l'élève

2026-2027



Table des matières

1. Préambule	4
2. Encadrements de l'école	4
Plan de lutte contre la violence et l'intimidation	4
Code de vie	4
Politique d'intégrité scolaire	4
Politique locale d'évaluation des apprentissages	5
3. Communications	5
Portail COBA et Coin Parents sur Canvas	6
Communication avec son enfant	6
Processus de traitement des plaintes	7
1. Signalement à l'école	7
2. Responsable du traitement des plaintes	7
3. Protecteur régional de l'élève	7
4. Absences, retards et départs hâtifs	7
Motivation d'une absence, d'un retard ou d'un départ hâtif	8
Absences prolongées	8
Absences à une évaluation	9
Reprise d'évaluation	9
5. Horaire de l'école	10
Horaire des cours	10
Heures d'ouverture et accès à l'école	10
Complexe sportif (pavillon G)	11
6. Fermeture de l'école (force majeure)	11
7. Uniforme scolaire	11
Uniforme d'éducation physique	12
Laboratoires dans le cadre des cours de science	12
8. Consignes générales	12
Activités hors classe	12
Boissons énergisantes	13
Carte d'identité scolaire	13
Casiers	13
Circulation	13
Cours Crédits+	14
Devoirs et leçons	14
Exemption pour les cours d'éducation physique	14
Nourriture et breuvage	14
Objets perdus ou endommagés	15
Paiement à la cafétéria	15
Périodes de disponibilité	15
Les enseignant·es se rendent disponibles à certains moments prévus afin d'offrir un soutien aux élèves et de favoriser leur réussite scolaire. Un tableau présentant ces périodes de disponibilité	

est accessible dans la section Coin Parents de la plateforme Canvas. Les élèves peuvent participer à ces périodes de soutien sur une base volontaire ou à la demande de leur enseignant·e ou de la direction.

	15
Périodes de reprise de temps et de réflexion	15
Vente d'articles à l'école	15
Célébrer les contributions positives, le développement de l'élève et l'excellence académique	16
Certificats de reconnaissance	16
Méritas	16
Programme distinction	16
Vie étudiante	17
Activités de la vie étudiante	17
Parlement des élèves	17
Associations des parents	17
Nous joindre	18

1. Préambule

Le Guide de l'élève présente les encadrements, les attentes et les procédures de Villa Maria visant à soutenir une expérience scolaire harmonieuse et propice à l'apprentissage. Il témoigne de notre engagement à favoriser la voix, le choix, l'engagement et la responsabilisation des élèves, dans un environnement où chacun et chacune contribue à la réussite et au bien-être de la communauté scolaire.

2. Encadrements de l'école

Plan de lutte contre la violence et l'intimidation

Villa Maria s'engage à maintenir un milieu scolaire sécuritaire, respectueux et accueillant. Conformément aux exigences provinciales, notre **Plan de lutte contre la violence et l'intimidation** vise à promouvoir un environnement sécuritaire, exempt de toute forme d'intimidation et de violence (y compris de violence à caractère sexuel).

Pour consulter l'encadrement complet, les ressources d'aide et les procédures de signalement, nous vous invitons à accéder au [Plan de lutte contre la violence et l'intimidation](#) sur notre site Internet.

Code de vie

Villa Maria s'engage à offrir un milieu sécuritaire, respectueux et propice aux apprentissages. Notre **Code de vie scolaire** précise les engagements des élèves, les comportements attendus ainsi que leurs responsabilités au quotidien. Axées sur une approche éducative, les actions de l'équipe de soutien et d'accompagnement combinent des interventions éducatives pour guider l'élève dans sa réflexion et le développement de comportements responsables, ainsi que des mesures disciplinaires adaptées et proportionnées lorsque la situation le requiert.

Le [Code de vie](#) complet est disponible sur notre [site Internet](#).

Politique d'intégrité scolaire

Villa Maria s'engage à promouvoir une culture d'honnêteté, de responsabilité et de respect, tant dans les apprentissages que dans l'utilisation des technologies. La **Politique d'intégrité scolaire** encadre à la fois l'intégrité académique et l'usage responsable des technologies, incluant l'intelligence artificielle générative et le programme iPad. Elle précise les comportements attendus, notamment en matière de plagiat, de collusion et de tricherie, ainsi que les principes de citoyenneté numérique, de respect de la vie privée et de protection du bien-être d'autrui.

La politique privilégie une approche éducative et progressive, accompagnée de mesures adaptées selon la nature de la situation et le niveau scolaire.

La [Politique d'intégrité scolaire](#) complète est disponible sur notre [site Internet](#).

Politique locale d'évaluation des apprentissages

Villa Maria s'engage à garantir une évaluation juste, équitable et transparente qui reflète fidèlement les apprentissages et le développement des compétences de chaque élève. Notre **Politique locale d'évaluation des apprentissages** encadre l'ensemble du processus d'évaluation, de la planification et la collecte de traces jusqu'au jugement professionnel et à la communication des résultats. Elle précise également l'encadrement des devoirs, la valorisation de la langue d'enseignement, les mesures d'accompagnement pédagogique, les règles de cheminement scolaire pour passer d'une année scolaire à l'autre et les règles de sanction des études conformément aux exigences ministérielles.

La [Politique locale d'évaluation des apprentissages](#) complète est disponible sur notre [site Internet](#).

3. Communications

Afin de développer et de renforcer l'autonomie de nos élèves, nous encourageons les parents/tutrices ou tuteurs à laisser leur enfant résoudre les situations problématiques directement avec les enseignant-es (travaux en retard, évaluations manquées, travaux incomplets). Ainsi, nous invitons les parents/tutrices ou tuteurs à encourager leur enfant à prendre rendez-vous avec l'enseignant-e (par courriel) afin d'en discuter. Si la situation n'est pas résolue, le parent ou la tutrice/le tuteur peut alors inciter son enfant à parler à la direction adjointe. Bien entendu, l'objectif est toujours de promouvoir un dialogue ouvert et constructif.

Parents : Vous devez consulter le [portail COBA](#) régulièrement afin de suivre les progrès de votre enfant. Il s'agit du premier moyen de communication des enseignant-es et de la direction pour communiquer avec vous. Il est important de le consulter régulièrement.

Enseignant-es : Vous pouvez communiquer avec les enseignant-es via le [portail COBA](#). Les parents/tutrices ou tuteurs sont également encouragé-es à contacter les enseignant-es afin de discuter de leurs préoccupations, au besoin.

Direction : En général, la direction communique avec le parent ou la tutrice/le tuteur via le [portail COBA](#). De plus, des messages hebdomadaires de type infolettre (*Villa Xpress*) sont envoyés par courriel et déposés dans le **Coin parents** sur [CANVAS](#) les vendredis.

Adjointes administratives : Si vous avez une question d'ordre général, ou si vous devez transmettre un message à votre enfant, veuillez contacter l'adjointe administrative de

Cycle1 (1^{re} et 2^e sec.): Clio Arel arelc@villamaria.qc.ca 514 484-4950, poste 3223

Cycle 2 (3^e à 5^e sec.): Jacinthe Laporte laportej@villamaria.qc.ca 514 484-4950, poste 3239

Réception : La réception est ouverte de 8 h à 15 h 30.

Portail COBA et Coin Parents sur Canvas

- Vous pouvez accéder au portail directement via le [site Internet](#) de l'école. Cliquez sur [Portails](#).
- Les nouveaux élèves et leurs parents/tutrices ou tuteurs ont reçu un code d'utilisateur et un mot de passe par courriel.
- Les élèves et leurs parents/tutrices ou tuteurs ont chacun·e des codes d'utilisateur et mot de passe distinctifs.
- Ces codes seront utilisés tout au long du parcours scolaire à Villa Maria. En cas d'oubli, veuillez suivre les étapes indiquées sur la page principale de votre portail.

Vous trouverez ces informations sur COBA	Vous trouverez ces informations sur Coin Parents dans CANVAS
• Suivi de l'élève • Résultats scolaires • Bulletins • Inscription aux cours Crédits+	• Calendrier scolaire • Infolettre hebdomadaire (<i>Villa Xpress</i>) • Communications de l'administration • Sports, activités et vie étudiante • Services aux élèves • Aide additionnelle et tutorat • Programme Distinction (cours Crédits+) • Associations de parents de Villa Maria (APVM) • L'information au sujet de l'association Parents-Enseignants (PTA), ainsi que l'Association Mothers and Fathers' Guild se trouve sur notre site Internet.

Communication avec son enfant

- Durant les heures d'école, en cas d'urgence, pour communiquer avec son enfant, les parents/tutrices ou tuteurs doivent contacter la réception de l'école. Le personnel s'assurera de transmettre les messages rapidement.
- Les élèves peuvent demander à utiliser un téléphone de l'école pour joindre un parent/tutrice ou tuteur pendant les heures de bureau (de 8 h à 15 h 30), soit au vestiaire ou auprès d'une adjointe administrative.

Processus de traitement des plaintes

Tout élève ou parent qui souhaite signaler une situation d'intimidation, de violence (y compris de violence à caractère sexuel) est invité-e à communiquer avec la direction adjointe de son niveau. Toute plainte est traitée avec sérieux, diligence et confidentialité, dans le respect des personnes concernées.

1. Signalement à l'école

La plainte doit être signalée à la direction adjointe de l'école. Pour faciliter cette démarche, les élèves et les parents peuvent utiliser le formulaire de signalement disponible sur le portail de l'école :

[Formulaire de signalement d'une situation d'intimidation, de violence ou de violence à caractère sexuel](#)

Une réponse ou un suivi doivent être fournis dans les **10 jours ouvrables** suivant la réception de la plainte.

2. Responsable du traitement des plaintes

Si la plainte n'a pas été traitée à la satisfaction de la personne plaignante ou si aucun suivi n'a été effectué, celle-ci peut s'adresser au responsable du traitement des plaintes de Villa Maria.

Responsable du traitement des plaintes :

Annie Archambault

[Entrer en contact](#)

Une réponse doit être transmise dans les **15 jours ouvrables** suivant la réception de la plainte.

3. Protecteur régional de l'élève

Si la personne plaignante demeure insatisfaite après le traitement de sa plainte par l'école, elle peut communiquer avec le Protecteur régional de l'élève, qui agit de façon indépendante et impartiale.

[Entrer en contact avec le Protecteur régional de l'élève](#)

4. Absences, retards et départs hâtifs

- Toute absence doit être motivée par un parent ou une tutrice/un tuteur auprès du secrétariat des absences avant 9 h, le jour de l'absence.
- Les absences non signalées avant l'heure limite (9 h, le jour de l'absence) sont considérées comme **non motivées** et suivent notre gradation des interventions en lien avec la fréquentation scolaire.
- À tout moment de la journée, avant de quitter le campus, l'élève doit se rendre à l'**entrée des élèves** et présenter une autorisation parentale vérifiée au surveillant d'élèves qui s'y trouve. En cas de **départ hâtif**, quitter le campus sans suivre la procédure entraîne une absence non motivée.

Motivation d'une absence, d'un retard ou d'un départ hâtif

Deux options existent pour signaler une absence, un retard ou un départ anticipé.

Par téléphone	Par courriel
Veillez composer le poste téléphonique du secteur de votre enfant et laisser un message détaillé comprenant les renseignements suivants : • Nom complet du parent/tutrice ou tuteur • Numéro de téléphone du parent ou du tuteur • Nom complet de l'élève • Groupe de l'élève (indiqué dans l'horaire de l'élève sur le portail COBA) • Motif et durée de l'absence, du retard ou du départ anticipé Coordonnées : Secteur français : 514 484-4950, poste 1646 M^{me} Sylvie Charbonneau Secteur anglais : 514 484-4950, poste 1636 M^{me} Iveta Krkoska Si vous n'êtes pas certain-e du poste à composer, vous pouvez téléphoner au 514 484-4950 et suivre les options du menu.	Envoyez un courriel à partir de l'adresse courriel enregistrée auprès de l'école. Veuillez inclure les renseignements suivants : • Nom complet de l'élève • Groupe de l'élève (indiqué dans l'horaire de l'élève sur le portail COBA) • Motif et durée de l'absence, du retard ou du départ hâtif • Numéro de téléphone du parent/tutrice ou tuteur Secteur français : Absences.f@villamaria.qc.ca Secteur anglais : Absences.e@villamaria.qc.ca Vous recevrez automatiquement un courriel de l'école confirmant la réception de votre message.

Veillez noter que les absences et/ou les départs hâtifs **ne seront pas justifiés** pour les raisons suivantes :

- Absence d'un enseignant;
- Autobus, métro ou train manqué (à l'exception des interruptions de service ayant une incidence sur l'arrivée de l'élève);
- Retards attribuables à la circulation (à l'exception des tempêtes hivernales ou des accidents majeurs);
- Départs hâtifs lors de pièces de théâtre, de concerts ou d'événements spéciaux organisés par l'école pendant les heures d'enseignement.

Absences prolongées

- Les parents/tutrices ou tuteurs doivent communiquer avec la direction adjointe du niveau de l'élève au moins sept jours avant le début de toute absence prolongée (plus de trois jours de classe consécutifs).
- Dans le cas d'une absence prolongée non autorisée par l'école (ex. : vacances), l'élève est responsable, avec le soutien de ses parents/tutrices ou tuteurs, de planifier ses apprentissages. Avant son départ, l'élève doit consulter son agenda Studyo et rencontrer chacun-e de ses enseignant-es afin d'établir un plan lui permettant de demeurer à jour dans ses apprentissages et ses travaux scolaires. Pour obtenir de plus amples renseignements concernant les évaluations manquées, veuillez consulter la [Politique](#)

Absences à une évaluation

Le calendrier scolaire est publié avant le début de l'année scolaire. **Aucune absence n'est autorisée pendant les périodes d'examens.** Tous les élèves doivent être présent·es aux dates et heures prévues pour chaque évaluation ou examen, conformément au calendrier scolaire. Les parents/tutrices ou tuteurs doivent planifier les vacances familiales en conséquence.

Reprise d'évaluation

Les reprises d'évaluation sont gratuites ou payantes selon le motif d'absence (réf.: [Politique locale d'évaluation des apprentissages](#)).

Les reprises ont lieu les jeudis après les heures de cours, au **D363**, ou à un autre moment selon la durée de l'évaluation manquée ou les modalités demandées par la direction adjointe de niveau. Pour les épreuves ministérielles, la reprise se fera durant l'été, selon le calendrier du ministère de l'Éducation.

Des frais de 50 \$ s'appliquent pour les reprises d'évaluation payantes. Les reprises ont lieu le samedi ou selon des modalités prévues par la direction adjointe de niveau. Si l'élève est absent à la reprise sans motif reconnu, le montant est doublé (ex. : 50 \$ + 50 \$).

5. Horaire de l'école

Horaire des cours

Cycle 1 (1 ^{re} et 2 ^e secondaire)		Cycle 2 (3 ^e , 4 ^e et 5 ^e secondaire)	
8 h 30 à 9 h 30	Période 1	8 h 30 à 9 h 30	Période 1
9 h 30 à 9 h 40	Pause	9 h 30 à 9 h 40	Pause
9 h 40 à 10 h 40	Période 2	9 h 40 à 10 h 40	Période 2
10 h 40 à 10 h 50	Pause	10 h 40 à 10 h 50	Pause
10 h 50 à 11 h 50	Période 3	10 h 50 à 11 h 50	Période 3
11 h 50 à 12 h 50	Dîner	11 h 50 à 12 h	Pause
12 h 50 à 13 h 50	Période 4	12 h à 13 h	Période 4
13 h 50 à 14 h	Pause	13 h à 14 h	Dîner
14 h à 15 h	Période 5	14 h à 15 h	Période 5
15 h 10 à 16 h 10	Cours Crédits+	<i>Dans le cadre du nouveau programme éducatif, les cours Crédits+ du cycle 2 sont maintenant remplacés par des périodes d'expérience dans l'horaire quotidien des élèves.</i>	

Heures d'ouverture et accès à l'école

L'école ouvre ses portes aux élèves à 7 h 30. L'accès à l'école après la journée scolaire est un privilège réservé exclusivement pour la tenue d'activités structurées et supervisées.

- **Arrivée le matin (7 h 30 – 8 h 15) :** Les élèves qui arrivent tôt doivent se rendre directement au vestiaire ou à la salle Thérèse Casgrain (TC). Tous les autres corridors, salles de classe et espaces communs de l'école leur sont interdits, à moins qu'ils soient sous la supervision directe d'un membre du personnel dans le cadre d'une activité prévue.
- **Fin de la journée scolaire :** À la fin de la journée scolaire, les élèves doivent quitter l'école sans délai. Les seules exceptions concernent les élèves qui participent activement à un sport scolaire, à une activité parascolaire, à une période d'étude silencieuse à la bibliothèque ou à un programme scolaire autorisé.
- **Départ après une activité :** Afin de maintenir un environnement sécuritaire et supervisé, les élèves doivent quitter les lieux sans délai à la fin de leur activité. Il est interdit de flâner ou de demeurer sur le terrain de l'école après les heures d'ouverture.
- **Fermeture des vestiaires :** Les vestiaires principaux ferment à **16 h 30 précises**. Les élèves doivent récupérer tous leurs effets personnels, leur équipement sportif et leurs vêtements d'extérieur avant cette heure.

Complexe sportif (aile G)

L'aile G demeure ouverte jusqu'à 18 h exclusivement pour permettre la tenue des activités sportives prévues à l'horaire. Afin d'assurer la sécurité et une supervision adéquate, les règles d'accès suivantes s'appliquent :

- Accès autorisé : L'accès est strictement réservé aux élèves qui participent à un sport ce jour-là ou à celles et ceux qui attendent le début de leur entraînement ou de leur match.
- Interdiction de flâner : Les élèves qui ne participent pas à une activité sportive ou qui ont terminé leur entraînement ou leur match ne sont pas autorisés à rester sur place. Il est strictement interdit de flâner dans les corridors du pavillon G, les zones réservées aux spectateurs ou les espaces d'entraînement. Les élèves devront quitter les lieux.
- Soutien aux Lynx : Les élèves spectatrices ou spectateurs sont les bienvenu·es pour encourager les équipes des Lynx. Elles et ils doivent faire preuve d'un comportement exemplaire, respecter les équipes visiteuses, les officiels, les membres du personnel et les encadrements de l'école.

6. Fermeture de l'école (force majeure)

Si l'école doit fermer en raison d'une situation d'urgence, quelle qu'en soit la raison, un avis sera publié sur le [site Internet](#) de l'école. Les parents recevront également un courriel et un message texte de l'école les informant de la situation.

7. Uniforme scolaire

L'[uniforme scolaire](#) est composé de plusieurs éléments. Il se porte de la façon suivante :

Catégorie	Articles autorisés	Règles et spécifications
Hauts	• Polos à manches courtes ou longues • Chemises habillées • Pulls, kangourous avec empiècement, cardigans et lainages	• Pulls et kangourous avec empiècement : doivent être portés avec un polo ou une chemise de l'école OU un t-shirt blanc uni à col rond en dessous (les cols en V sont interdits). • Cardigans et lainages : doivent être portés avec un polo ou une chemise de l'école (les t-shirts sont interdits sous les cardigans).
Pantalons et jupes	• Pantalons gris (toute l'année) • Bermudas gris (du 1^{er} avril au 31 octobre) • 1^{re} et 2^e sec. : jupes-shorts tartan 1240 • 3^e à 5^e sec. : jupes standard	• Pantalons : à porter au-dessus des hanches avec une ceinture unie noire ou bleu marine. • Jupes et jupes-shorts : non modifiées, à 5 cm maximum au-dessus du genou (délai d'une semaine pour remplacer les articles non conformes). Un short de cyclisme noir ou bleu marine doit être porté sous la jupe. • Hiver (du 1^{er} novembre au 31 mars) : collants opaques bleu marine ou noirs obligatoires avec les jupes (<i>leggings</i> et bas en nylon interdits). • Été (du 1^{er} avr. au 31 oct.) : chaussettes unies bleu marine ou noires (à la cheville, mi-bas, standards) ou

		collants. S'ils sont portés ensemble, les collants et les chaussettes à la cheville doivent être de la même couleur.
Chaussures et bas	• Chaussures noires unies • Chaussettes unies sans logo (bleu marine, noires ou blanches)	• Chaussures : noires unies à 100 % (y compris les logos, les semelles non marquantes et les lacets noués). Elles doivent être propres et en bon état. • Chaussures interdites : chaussures à semelles compensées, talons, sabots, Crocs, Uggs, sandales, chaussures montant jusqu'à la cheville et bottines. • Chaussettes : les chaussettes unies bleu marine ou noires sont autorisées avec tous les bas. Les chaussettes de sport unies blanches ne sont autorisées qu'avec un pantalon d'école ou un uniforme de sport (interdites avec les jupes, les jupes-shorts ou les bermudas).
Éducation physique	• T-shirts et shorts/pantalons de sport de style « dry fit » sans image • Chaussures multisports qui ne laissent pas de traces • Chaussettes de sport blanches sans logo	• Fréquence des cours (cycle de 18 jours) : – 1^{re} et 2^e sec. : 5 classes – 3^e et 4^e sec. : 4 classes – 5^e sec. : 5 classes • Le port de la tenue complète d'éducation physique est obligatoire pendant tous les cours d'éducation physique.
Laboratoire de science	• Sarrau de laboratoire standard • Lunettes de sécurité	• Obligatoires pour tous les cours en laboratoire.

Uniforme d'éducation physique

L'uniforme d'éducation physique est obligatoire pour assister aux cours d'éducation physique.

Laboratoires dans le cadre des cours de science

Un protocole concernant les attentes à l'égard des élèves pendant les laboratoires dans le cadre des cours à nature scientifique est signé par les élèves et leurs parents/tutrices ou tuteurs en début d'année scolaire.

Il y est convenu, entre autres, que le port du sarrau et des lunettes de sécurité, conformes aux attentes de Villa Maria, est obligatoire pour assister aux laboratoires.

8. Consignes générales

Activités hors classe

Veuillez noter que l'ensemble des encadrements de l'école, y compris mais sans s'y limiter, le [Plan de lutte contre la violence et l'intimidation](#) et le [Code de vie](#) s'appliquent lorsqu'un-e élève participe à une activité organisée ou encadrée par l'école en dehors des heures régulières d'enseignement.

Cela comprend notamment les activités qui se déroulent sur le campus ou à l'extérieur de celui-ci, lors de

déplacements organisés par l'école, ainsi que dans les situations où l'élève n'est pas directement sous la supervision d'un membre du personnel scolaire.

Boissons énergisantes

Afin de favoriser la santé, le bien-être, la disponibilité aux apprentissages et un environnement éducatif sécuritaire, la **possession, la consommation, la distribution, le partage, la vente ou la promotion de boissons énergisantes*** sont strictement interdits à l'ensemble des élèves de Villa Maria, quel que soit leur âge.

Ces interdictions s'appliquent à tous les lieux relevant de la responsabilité et de la compétence de l'école, notamment :

- sur le terrain de l'école, dans tous les bâtiments du campus et dans les installations scolaires;
- dans les autobus scolaires et tout moyen de transport organisé ou contracté par Villa Maria;
- lors de toute activité scolaire, parascolaire, sportive, culturelle ou sociale organisée par l'école;
- lors des sorties éducatives, compétitions et de tout autre événement organisé ou supervisé par Villa Maria.

* Telles que définies au deuxième alinéa de l'article 1 de la Loi 9.

Carte d'identité scolaire

La carte d'identité scolaire doit être portée en tout temps lorsque l'élève se trouve sur les lieux de l'école ou participe à une activité autorisée par l'école. L'élève doit présenter sa carte d'identité immédiatement à la demande de tout membre du **personnel enseignant ou administratif**. En cas de perte, la carte peut être remplacée moyennant des frais.

Casiers

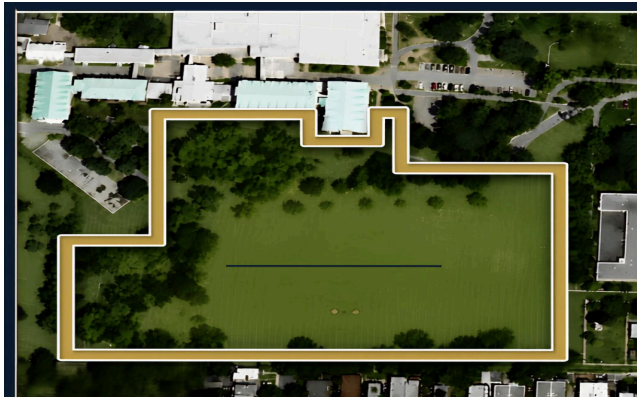
Les casiers sont la propriété de l'école et sont prêtés aux élèves pour la durée de l'année scolaire. L'école se réserve le droit **d'inspecter les casiers en tout temps et sans préavis**, notamment pour assurer la sécurité et le respect des encadrements de l'école. Les élèves sont responsables de maintenir leur casier **propre et bien organisé**, ainsi que de préserver la confidentialité de leur combinaison.

Le bureau des surveillants d'élèves, situé dans le vestiaire, assure notamment la gestion des objets perdus et trouvés. C'est également à cet endroit que sont remis les billets autorisant les départs hâtifs ou les arrivées tardives.

Pour les **cours d'éducation physique**, les élèves doivent fournir leur **propre cadenas** afin de sécuriser leurs effets personnels dans les vestiaires du gymnase. Ils sont responsables de verrouiller adéquatement leur casier et de veiller à la sécurité de leurs effets personnels.

Circulation

Pour des raisons de sécurité, les élèves du 1^{er} cycle doivent demeurer sur le terrain de l'école pendant toute la durée de la journée scolaire. Durant les récréations et la période du dîner, elles et ils peuvent profiter des espaces verts à l'extérieur de l'école, mais doivent rester à l'intérieur des limites désignées devant la bâtisse comme indiqué sur le plan qui suit.



Cours Crédits+

1^{er} cycle seulement (1^{re} et 2^e secondaire)

Les cours Crédits+ se déroulent de **15 h 10 à 16 h 10**, selon l'horaire de l'élève.

La participation à un **cours Crédits+** est **obligatoire**. En cas d'absence, le parent doit en informer l'enseignant·e et lui fournir le motif de l'absence dans les meilleurs délais.

Après **trois absences consécutives** à un cours Crédits+ suivant la date limite de retrait autorisée, l'élève risque d'être retiré du cours et une **note d'échec sera être inscrite à son dossier scolaire**.

En cas de retrait d'un cours après la date limite autorisée, **aucun remboursement des frais ne sera accordé**.

Devoirs et leçons

L'élève est responsable d'entrer ses devoirs et leçons dans l'agenda Studyo. Les enseignants entrent les évaluations dans l'agenda Studyo. (Réf. [Politique locale d'évaluation des apprentissages](#))

Le parent est invité à se connecter à l'agenda Studyo de son enfant en début d'année scolaire afin de pouvoir l'accompagner dans sa réussite éducative.

Exemption pour les cours d'éducation physique

Exemption pour un seul cours : Un·e élève qui n'est pas suffisamment en forme pour participer à un cours d'éducation physique doit tout de même se présenter au cours.

Exemption de longue durée : La direction adjointe analyse le certificat médical afin d'autoriser l'exemption et de déterminer sa durée.

Nourriture et breuvage

Seules les **bouteilles d'eau réutilisables** sont autorisées en classe. La nourriture ainsi que les autres boissons doivent être consommées dans les espaces prévus à cette fin.

Objets perdus ou endommagés

L'école n'assume aucune responsabilité légale ou financière en cas de perte, de vol ou de dommage aux effets personnels, aux appareils électroniques ou aux objets de valeur apportés sur les lieux de l'école.

L'école n'est pas responsable des objets perdus ou volés. Toutefois, elle fournit à chaque élève un cadenas pour sécuriser son casier en début d'année scolaire. Les élèves doivent maintenir leur casier verrouillé en tout temps afin d'assurer la sécurité de leurs effets personnels et utiliser le casier qui leur a été assigné.

Deux points de dépôt sont prévus pour les objets perdus et trouvés :

- Vestiaire (bureau des surveillants d'élèves)
- Multimédia (iPad seulement)

Païement à la cafétéria

Les achats à la cafétéria doivent être effectués en **argent comptant, par carte de débit ou au moyen d'une carte prépayée de la cafétéria**.

Les appareils électroniques personnels devant demeurer rangés dans les casiers, les **téléphones cellulaires et les montres intelligentes ne peuvent pas être utilisés pour effectuer des paiements électroniques avec ou sans contact**.

Périodes de disponibilité

Les enseignant·es se rendent disponibles à certains moments prévus afin d'offrir un soutien aux élèves et de favoriser leur réussite scolaire. Un tableau présentant ces périodes de disponibilité est accessible dans la section [Coin Parents](#) de la plateforme **Canvas**. Les élèves peuvent participer à ces périodes de soutien sur une base volontaire ou à la demande de leur enseignant·e ou de la direction.

Périodes de reprise de temps et de réflexion

Les périodes de reprise de temps et de réflexion se font au **B228**.

Vente d'articles à l'école

La vente d'articles (ex. : barres de chocolat, billets) est **interdite à l'école sans l'autorisation préalable de la direction**.

Célébrer les contributions positives, le développement de l'élève et l'excellence académique

Villa Maria valorise les élèves qui incarnent nos valeurs fondamentales de **respect, de persévérance et de volonté d'exceller**.

Afin de reconnaître à la fois les contributions positives au quotidien et le développement personnel qui s'inscrit dans la durée, notre **cadre de reconnaissance positive** s'articule autour de deux formes complémentaires de reconnaissance des élèves, soit les certificats de reconnaissance et les mentions Méritas.

Certificats de reconnaissance

Définition : Les certificats de reconnaissance soulignent des gestes positifs ponctuels, des actes d'entraide et des choix quotidiens qui contribuent au bien-être de la communauté scolaire, comme aider un-e enseignant-e, participer au maintien de la propreté des espaces communs ou soutenir un-e camarade de classe.

- **But :** Ils visent à reconnaître rapidement les comportements spontanés qui contribuent à faire du campus un milieu accueillant, respectueux et agréable.
- **Reconnaissance :** Chaque certificat consigné dans le [portail COBA](#) donne à l'élève une participation aux tirages périodiques de **cartes-cadeaux** tenus lors des rassemblements d'élèves.

Méritas

Définition : Les mentions Méritas reconnaissent les élèves qui démontrent, au fil du temps, une évolution positive de leur comportement, des efforts scolaires soutenus et un engagement constant envers leur réussite personnelle et celle de leur communauté.

- **But :** Elles mettent en valeur la persévérance, le développement de saines habitudes de travail et l'engagement soutenu envers les valeurs de l'école.
- **Reconnaissance :** Les élèves qui reçoivent des mentions Méritas font l'objet d'une reconnaissance officielle de la direction et peuvent être admissibles à des distinctions spéciales remises en fin d'année.

Programme distinction

En plus de soutenir le développement social et scolaire, Villa Maria encourage les élèves à saisir les occasions d'enrichissement. Notre programme de distinction a été spécialement conçu pour favoriser cette ambition. La réussite de ce programme sera reconnue sur le bulletin scolaire de l'élève, par un certificat, une mention spéciale lors de la remise des diplômes et des crédits supplémentaires reconnus par le ministère de l'Éducation.

Les conditions requises pour être admis-e au programme de distinction sont les suivantes :

- Avoir suivi 3 cours Période d'expérience évalués et/ou Crédits+ de la 1^e à la 5^e année du secondaire.*
- Avoir obtenu une moyenne minimale de 70 % pour chaque cours.
ET
- Avoir obtenu une moyenne générale de 80 % chaque année pendant laquelle l'élève a suivi un cours évalué
 - Le calcul sera finalisé à la fin de la deuxième étape de la 5^e secondaire.

*Veuillez noter que les élèves qui ont suivi avec succès un cours Crédits+ donnant droit à des crédits supplémentaires et qui ont obtenu une note minimale de 70 % dans ce cours avant l'année scolaire 2026-2027 seront reconnu-es dans le cadre du programme de distinction.

Vie étudiante

Activités de la vie étudiante

De nombreuses activités physiques, culturelles, artistiques et sociales sont offertes aux élèves. L'école est membre de la **Fédération des établissements d'enseignement privés (FEEP)**, du **Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ)** et de la **Greater Montreal Athletic Association (GMAA)**.

Les élèves intéressé-es participent à ces activités en dehors des heures régulières de cours. Lorsqu'une activité chevauche exceptionnellement une période de cours, l'élève est responsable de reprendre les travaux et de rattraper les notions enseignées durant son absence.

Les évaluations prévues à l'horaire de l'élève ont priorité sur les activités parascolaires, à moins d'une autorisation de l'enseignant-e concerné-e.

Parlement des élèves



Le **Parlement des élèves de Villa Maria** est composé de 24 élèves, deux par secteur par niveau, élu-es par la population étudiante de l'école.

Ces élèves contribuent à promouvoir auprès de leurs pairs **l'esprit d'école et la fierté d'appartenir à la communauté de Villa Maria**. Leur participation au parlement constitue une occasion de développer leurs compétences en leadership et leur sens de l'organisation grâce à un large éventail d'activités, notamment des campagnes de financement et des activités destinées aux élèves.

Associations des parents

ASSOCIATION DES PARENTS DE VILLA MARIA (APVM) (secteur français)

ASSOCIATION PARENTS-ENSEIGNANT-ES (PTA) (secteur anglais)

ASSOCIATION MOTHERS AND FATHERS' GUILD (secteur anglais)

Les membres de l'**APVM**, du **PTA**, ainsi que de l'association **Mothers and Father's Guild** se réunissent afin d'échanger sur la vie scolaire et de discuter de leur implication dans les activités soutenues. Ces associations contribuent à **l'organisation et au financement de plusieurs événements et activités**.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez la page [Associations des parents](#).

Nous joindre

Équipe de direction

Caroline Quevillon

Directrice – Services pédagogiques

quevillonc@villamaria.qc.ca

Nick Laframboise

Directeur - Climat scolaire et services à l'élève

laframboisen@villamaria.qc.ca

Lilia Chaouchi

Adjointe administrative

chaouchil@villamaria.qc.ca

514 484-4950, poste 3228

Directions adjointes des services pédagogiques

Annie Archambault

Directrice des services pédagogiques adjointe

archambaulta@villamaria.qc.ca

Marie-Claude Bradette

Directrice adjointe des services pédagogiques

bradettec@villamaria.qc.ca

Directions adjointes de niveau

Secteur français

Jennifer Furtado

Directrice adjointe de niveau

1^{re} et 2^e secondaire

furtadoj@villamaria.qc.ca

Séréna Royer (en remplacement de Camille Boyer)

Directrice adjointe de niveau par intérim

3^e, 4^e et 5^e secondaire

royers@villamaria.qc.ca

Clio Arel

Adjointe administrative

1^{re} et 2^e secondaire

arelc@villamaria.qc.ca

514 484-4950, poste 3233

Jacinthe Laporte

Adjointe administrative

3^e, 4^e et 5^e secondaire

laportej@villamaria.qc.ca

514 484-4950, poste 3239

Secteur anglais

Kristian Petrakos Directrice adjointe de niveau 1^{re} et 2^e secondaire petrakosk@villamaria.qc.ca	Rebecca Pearce Directrice adjointe de niveau 3^e, 4^e et 5^e secondaire pearcer@villamaria.qc.ca
Clio Arel Adjointe administrative 1^{re} et 2^e secondaire arelc@villamaria.qc.ca 514 484-4950, poste 3233	Jacinthe Laporte Adjointe administrative 3^e, 4^e et 5^e secondaire laportej@villamaria.qc.ca 514 484-4950, poste 3239